



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,  
Le 21 novembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 15 novembre 2024 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

-----

*Nombre de conseillers en exercice : 33  
Délibération affichée en mairie le 28 novembre 2024*

-----

**PRESENTS**

Francis VERCAMER, Maire,

Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Saïd LAOUADI, Adjoint au Maire,

Thérèse NOCLAIN, Etienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES**

Jean-Adrien MALAIZE ayant donné procuration à Pascal NYS  
Sabine HONORE ayant donné procuration à Blandine LEPLAT  
Rafik BZIOUI ayant donné procuration à Francis VERCAMER



**DEL/2024/RH/90**  
**REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS**  
**DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**  
**Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)**  
**et**  
**Complément Indemnitaire Annuel (CIA)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal en date du 16 décembre 2021, la délibération RH/2021/146 a été approuvée. Elle prenait en compte les nouveaux cadres d'emploi éligibles ainsi qu'une modification de l'enveloppe du C.I.A.

En 2024, la ville a entamé une nouvelle démarche de refonte du C.I.A. pour reconnaître et valoriser l'engagement des agents, pour donner aux évaluations annuelles une portée supplémentaire, en y associant l'attribution d'une prime à partir de critères définis de manière concertée et mettre en place un outil de rémunération complémentaire, qui garantit à l'ensemble des agents de conserver leur traitement actuel et d'avoir la possibilité de bénéficier d'une prime additionnelle.

Pour ce faire, la ville a été accompagnée par un prestataire externe.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette délibération qui modifie la délibération DEL/2021/RH/146 en date du 16 décembre 2021 :

Le conseil municipal ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L 712-1 et L 713-1 ; L 714-4 à L 714-6, L 714-8 ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application l'article L 714-4 du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°2015-661 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu les différents arrêtés fixant les plafonds du RIFSEEP applicables aux corps d'emplois de référence à l'Etat pris en application du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 ;

Vu la délibération n°2017-109 en date du 28 septembre 2017 autorisant la mise en place du RIFSEEP au sein de la ville de Hem ;

Vu la délibération DEL/2020/RH/66 en date du 25 juin 2020 autorisant la mise en place du RIFSEEP au sein de la ville de Hem ;

Vu la délibération DEL/2021/RH/146 en date du 16 décembre 2021 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 8 novembre 2024 ;

**Monsieur le Maire propose à l'assemblée,**

## **Article 1 : Bénéficiaires**

Peuvent bénéficier du régime indemnitaire tel que défini dans la présente délibération :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel.
- Les agents contractuels de droit public à temps complet, temps non complet ou à temps partiel.

Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont :

- Filière administrative : Les attachés – les rédacteurs – les adjoints administratifs
- Filières techniques : Les ingénieurs - les techniciens – les agents de maîtrise – les adjoints techniques
- Filière sportive : Les conseillers des A.P.S – les éducateurs des A.P.S – les opérateurs des A.P.S
- Filière animation : Les animateurs – les adjoints d'animation
- Filière médico-sociale : Les puéricultrices – les infirmiers en soins généraux – les cadres de santé -les auxiliaires de puériculture
- Filière sociale : Les assistants socio-éducatifs – les éducateurs de jeunes enfants – les ATSEM

## **Article 2 : Parts et plafonds**

Le régime indemnitaire est composé de deux parts : une part fixe dénommée **Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E)** liée notamment aux fonctions et une part variable dénommée **Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A)** liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le plafond de la part fixe et le plafond de la part variable sont déterminés selon le groupe de fonctions défini conformément aux dispositions de l'article 3 de la présente délibération. La somme des deux parts ne peut dépasser le plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat.

Le nombre de groupes de fonctions ainsi que le plafond global (la somme des deux parts) applicable sont systématiquement et automatiquement ajustés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

### **Article 2-1 : Règles de cumul**

L'I.F.S.E. et le C.I.A sont exclusifs de tout autre régime indemnitaire de même nature.

Le R.I.F.S.E.E.P. ne pourra pas se cumuler avec :

- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.),
- L'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),
- L'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.),
- La prime de service et de rendement (P.S.R.),
- L'indemnité spécifique de service (I.S.S.),

- La prime de fonction informatique.
- L'indemnité de responsabilité des régisseurs.

L'I.F.S.E. est en revanche cumulable avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- La prime annuelle (avantage collectivement acquis avant 1984),
- La Nouvelle Bonification Indiciaire,
- Les dispositifs d'intéressement collectif,
- Les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA,
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...),
- La prime de responsabilité versée au D.G.S,

#### **Article 2-2 : situation des agents logés par nécessité absolue de service**

Les plafonds réglementaires de l'I.F.S.E sont différents pour les agents logés par nécessité absolue de service et ce, pour l'ensemble des catégories, des cadres d'emplois et des groupes de fonctions.

Étant entendu qu'au sein de la Collectivité, seuls les agents membres des cadres d'emplois des animateurs, des agents de maîtrise et des adjoints techniques peuvent, le cas échéant, bénéficier de l'octroi d'un logement pour nécessité absolue de service, il apparaît ainsi judicieux de ne faire apparaître les montants minimums et maximums spécifiques à la détention d'un tel logement, dans la limite des plafonds réglementaires, que pour ces trois cadres d'emplois.

#### **Article 3 : définition des groupes de fonction pour l'I.F.S.E et le C.I.A**

Les fonctions d'un cadre emplois sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

- 1° Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- 2° Technicité, expertise et qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- 3° Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

### **I.F.S.E**

#### **(Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)**

#### **Article 4 : définition des critères pour la part fixe (I.F.S.E)**

La part fixe tiendra compte des critères ci-après :

- Le groupe de fonctions,
- Le niveau de responsabilité,

- Le niveau d'expertise de l'agent,
- Le niveau de technicité de l'agent,
- Les sujétions spéciales,
- L'expérience de l'agent,
- La qualification détenue.

Le montant attribué fera l'objet d'un réexamen à chaque changement de fonction ou de grade. En l'absence de changement, le réexamen intervient au moins tous les quatre ans, sans revalorisation automatique.

#### **Article 4-1 : détermination des groupes de fonctions et des montants (I.F.S.E)**

- **Catégorie A**

ATTACHES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS I.F.S.E		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Direction d'une collectivité</i>	0 €	36 210 €	36 210 €
Groupe 2	<i>Direction adjointe d'une collectivité, Direction d'un groupe de service.</i>	0 €	32 130 €	32 130 €
Groupe 3	<i>Responsable d'un service, chargé d'études.</i>	0 €	25 500 €	25 500 €
Groupe 4	<i>Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission.</i>	0 €	20 400 €	20 400 €

INGENIEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS I.F.S.E		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Direction d'une collectivité</i>	0 €	36 210 €	36 210 €
Groupe 2	<i>Direction adjointe d'une collectivité, Direction d'un groupe de service.</i>	0 €	32 130 €	32 130 €
Groupe 3	<i>Responsable d'un service, chargé d'études.</i>	0 €	25 500 €	25 500 €

CONSEILLERS TERRITORIAUX DES A.P. S		MONTANTS ANNUELS I.F.S.E		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Responsable d'un service, chargé d'études.</i>	0 €	25 500 €	25 500 €
Groupe 2	<i>Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission.</i>	0 €	20 400 €	20 400 €

<b>PUERICULTRICES TERRITORIALES</b> (VERSION DECRET 2014)		<b>MONTANTS ANNUELS I.F.S.E</b>		
<b>GROUPES DE FONCTIONS</b>	<b>EMPLOIS, MISSIONS</b>	<b>MONTANT MINI</b>	<b>MONTANT MAXI</b>	<b>PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES</b>
Groupe 1	<i>Responsable d'une structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage.</i>	0 €	19 480 €	19 480 €
Groupe 2	<i>Encadrement de proximité, d'usagers</i>	0 €	15 300 €	15 300 €

<b>INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX</b>		<b>MONTANTS ANNUELS I.F.S.E</b>		
<b>GROUPES DE FONCTIONS</b>	<b>EMPLOIS, MISSIONS</b>	<b>MONTANT MINI</b>	<b>MONTANT MAXI</b>	<b>PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES</b>
Groupe 1	<i>Responsable d'une structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage.</i>	0 €	19 480 €	19 480 €
Groupe 2	<i>Encadrement de proximité, d'usagers</i>	0 €	15 300 €	15 300 €

<b>CADRE DE SANTE</b>		<b>MONTANTS ANNUELS I.F.S.E</b>		
<b>GROUPES DE FONCTIONS</b>	<b>EMPLOIS, MISSIONS</b>	<b>MONTANT MINI</b>	<b>MONTANT MAXI</b>	<b>PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES</b>
Groupe 1	<i>Responsable d'une structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage.</i>	0 €	25 500 €	25 500 €
Groupe 2	<i>Encadrement de proximité, d'usagers</i>	0 €	20 400 €	20 400 €

<b>ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIAUX EDUCATIFS</b>		<b>MONTANTS ANNUELS I.F.S.E</b>		
<b>GROUPES DE FONCTIONS</b>	<b>EMPLOIS, MISSIONS</b>	<b>MONTANT MINI</b>	<b>MONTANT MAXI</b>	<b>PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES</b>
Groupe 1	<i>Responsable d'une structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage.</i>	0 €	19 480 €	19 480 €
Groupe 2	<i>Encadrement de proximité, d'usagers.</i>	0 €	15 300 €	15 300 €

EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS		MONTANTS ANNUELS I.F.S.E		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Responsable d'une structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage.	0 €	14 000 €	14 000 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, fonctions administratives complexes.	0 €	13 500 €	13 500 €
Groupe 3	Encadrement de proximité, expertise,	0 €	13 000 €	13 000 €

• **Catégorie B**

REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS I.F.S.E		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Responsable d'une structure, responsable d'un ou plusieurs services.	0 €	17 480 €	17 480 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, fonctions administratives complexes.	0 €	16 015 €	16 015 €
Groupe 3	Encadrement de proximité, expertise, assistant de direction, gestionnaire.	0 €	14 650 €	14 650 €

TECHNICIENS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS I.F.S.E		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Responsable d'une structure, responsable d'un ou plusieurs services.	0 €	17 480 €	17 480 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, fonctions techniques complexes.	0 €	16 015 €	16 015 €
Groupe 3	Encadrement de proximité, expertise, assistant de direction, gestionnaire.	0 €	14 650 €	14 650 €

EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		MONTANTS ANNUELS I.F.S.E		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Responsable d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, ...	0 €	17 480 €	17 480 €



Groupe 2	<i>Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chef de bassin.</i>	0 €		
Groupe 3	<i>Encadrement de proximité, d'usagers.</i>	0 €	14 650 €	14 650 €

ANIMATEURSTERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS I.F.S.E		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRE
Groupe 1	<i>Responsable d'une structure, responsable d'un ou plusieurs services.</i>	0 €	17 480 €	17 480 €
Groupe 1 Agent logé	<i>Responsable d'une structure, responsable d'un ou plusieurs services.</i>	0 €	8 030 €	8 030 €
Groupe 2	<i>Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage,</i>	0 €	16 015 €	16 015 €
Groupe 2 Agent logé	<i>Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage,</i>	0 €	7 220 €	7 220 €
Groupe 3	<i>Encadrement de proximité, d'usagers</i>	0 €	14 650 €	14 650 €
Groupe 3 Agent logé	<i>Encadrement de proximité, d'usagers</i>	0 €	6 670 €	6 670 €

- Catégorie C

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS I.F.S.E		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Secrétariat de mairie, chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications, ....</i>	0 €	11 340 €	11 340 €
Groupe 2	<i>Agent d'exécution, agent d'accueil, horaires atypiques</i>	0 €	10 800 €	10 800 €

AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS I.F.S.E		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Encadrement de proximité, sujétions, qualifications.</i>	0 €	11 340 €	11 340 €
Groupe 1 agent logé	<i>Encadrement de proximité, sujétions, qualifications.</i>	0 €	7 090 €	7 090 € agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 2	<i>Agent d'exécution.</i>	0 €	10 800 €	10 800 €
Groupe 2 agent logé	<i>Agent d'exécution.</i>	0 €	6 750 €	6 750 € agent logé pour nécessité absolue de service



ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS I.F.S.E		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Encadrement de proximité, sujétions, qualifications.</i>	0 €	11 340 €	11 340 €
Groupe 1 agent logé	<i>Encadrement de proximité, sujétions, qualifications.</i>	0 €	7 090 €	7 090 € agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 2	<i>Agent d'exécution.</i>	0 €	10 800 €	10 800 €
Groupe 2 agent logé	<i>Agent d'exécution.</i>	0 €	6 750 €	6 750 € agent logé pour nécessité absolue de service

OPERATEURS TERRITORIAUX DES A.P.S		MONTANTS ANNUELS I.F.S.E		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Responsable de la sécurité des installations servant aux A.P.S., assister le responsable de l'organisation des A.P.S., surveillant des piscines et baignades, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications, ....</i>	0 €	11 340 €	11 340 €
Groupe 2	<i>Agent d'exécution.</i>	0 €	10 800 €	10 800 €

ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION		MONTANTS ANNUELS I.F.S.E		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Encadrement de proximité, sujétions, qualifications.</i>	0 €	11 340 €	11 340 €
Groupe 2	<i>Agent d'exécution.</i>	0 €	10 800 €	10 800 €

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS I.F.S.E		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Encadrement de proximité, sujétions, qualifications, Auxiliaire de puériculture ayant des responsabilités particulières ou complexes.</i>	0 €	11 340 €	11 340 €
Groupe 2	<i>Agent d'exécution. horaires atypiques...</i>	0 €	10 800 €	10 800 €

AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES		MONTANTS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Encadrement de proximité, sujétions, qualifications, ATSEM ayant des responsabilités particulières ou complexes.</i>	0 €	11 340 €	11 340 €
Groupe 2	<i>Agent d'exécution, horaires atypiques...</i>	0 €	10 800 €	10 800 €

### C.I.A

#### (Complément Indemnitaire Annuel)

#### **Article 5 : définition des critères pour la part variable (C.I.A)**

Le complément indemnitaire (part variable) tiendra compte des critères suivants appréciés dans le cadre de la procédure d'évaluation professionnelle :

Pour la manière de servir :

- L'exemplarité,
- La ponctualité,
- Le travail en équipe
- Le rôle du manager

Les agents seront évalués sur 3 critères et les managers sur 4 critères.

Pour l'engagement professionnel :

- La capacité d'adaptation,
- La formation
- L'investissement hors de la fiche de poste

En complément des critères liés à la manière de servir et à l'engagement professionnel, il existera un critère collectif, évalué pour l'ensemble d'une équipe et attribué de la même façon pour chacun des membres.

#### **Article 5-1 : Format du nouveau C.I.A**

Le C.I.A sera mixte, c'est-à-dire que les agents partiront d'un socle correspondant à 50% du C.I.A. Ce pourcentage sera modulé à la baisse ou à la hausse si les agents répondent favorablement ou non aux critères.

#### **Article 5 - 2 : Les montants du CIA**

Le socle sera de 250 €, le montant maximum de 500 € et le montant minimum de 0 €. Et si l'objectif collectif est atteint, un montant de 150 € supplémentaire sera versé.

#### **Article 5 - 3 : Les bénéficiaires**

- Les agents titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel
- Les agents contractuels à temps complet, à temps non complet et à temps partiel dans la mesure où leur contrat d'engagement le prévoira expressément.
- Les agents de droit privé ne bénéficient pas des dispositions prévues par la présente délibération

**Article 5 – 4 : Détermination des groupes de fonctions et des r**• **Catégorie A**

ATTACHES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS C.I.A		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Direction d'une collectivité</i>	néant	6 390 €	6 390 €
Groupe 2	<i>Direction adjointe d'une collectivité, Direction d'un groupe de service.</i>	néant	5 670 €	5 670 €
Groupe 3	<i>Responsable d'un service, chargé d'études.</i>	néant	4 500 €	4 500 €
Groupe 4	<i>Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission.</i>	néant	3 600 €	3 600 €

INGENIEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS C.I.A		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Direction d'une collectivité</i>	néant	6 390 €	6 390 €
Groupe 2	<i>Direction adjointe d'une collectivité, Direction d'un groupe de service.</i>	néant	5 670 €	5 670 €
Groupe 3	<i>Responsable d'un service, chargé d'études.</i>	néant	4 500 €	4 500 €

CONSEILLER TERRITORIAUX DES A.P.S		MONTANTS ANNUELS C.I.A		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Responsable d'un service, chargé d'études</i>	néant	4 500 €	4 500 €
Groupe 2	<i>Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission.</i>	néant	3 600 €	3 600 €

PUERICULTRICES TERRITORIALES (VERSION DECRET 2014)		MONTANTS ANNUELS C.I.A		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Responsable d'une structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage.</i>	néant	3 440 €	3 440 €
Groupe 2	<i>Encadrement de proximité, d'usagers</i>	néant	2 700 €	2 700 €

INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX		MONTANTS ANNUELS C.I.A		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Responsable d'une structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage.</i>	néant	3 440 €	3 440 €
Groupe 2	<i>Encadrement de proximité, d'usagers</i>	néant	2 700 €	2 700 €

CADRE DE SANTE		MONTANTS ANNUELS C.I.A		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Responsable d'une structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage.</i>	néant	4 500 €	4 500 €
Groupe 2	<i>Encadrement de proximité, d'usagers</i>	néant	3 600 €	3 600 €

ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO EDUCATIFS		MONTANTS ANNUELS C.I.A		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Responsable d'une structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage.</i>	néant	3 440 €	3 440 €
Groupe 2	<i>Encadrement de proximité, d'usagers.</i>	néant	2 700 €	2 700 €

EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS		MONTANTS ANNUELS C.I.A		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Responsable d'une structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage.</i>	néant	1 680 €	1 680 €
Groupe 2	<i>Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, fonctions administratives complexes.</i>	néant	1 620 €	1 620 €
Groupe 3	<i>Encadrement de proximité, expertise,</i>	néant	1 560 €	1 560 €

• **Catégorie B**

REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS C.I.A		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Responsable d'une structure, responsable d'un ou plusieurs services.	néant	2 380 €	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, fonctions administratives complexes.	néant	2 185 €	2 185 €
Groupe 3	Encadrement de proximité, expertise, assistant de direction, gestionnaire.	néant	1 995 €	1 995 €

TECHNICIENS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS C.I.A		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Responsable d'une structure, responsable d'un ou plusieurs services.	néant	2 380 €	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, fonctions techniques complexes.	néant	2 185 €	2 185 €
Groupe 3	Encadrement de proximité, expertise, assistant de direction, gestionnaire.	néant	1 995 €	1 995 €

EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		MONTANTS ANNUELS C.I.A		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Responsable d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, ...	néant	2 380 €	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chef de bassin.	néant	2 185 €	2 185 €
Groupe 3	Encadrement de proximité, d'usagers.	néant	1 995 €	1 995 €

ANIMATEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS C.I.A		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Responsable d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services.	néant	2 380 €	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage.	néant	2 185 €	2 185 €
Groupe 3	Encadrement de proximité, d'usagers.	néant	1 995 €	1 995 €

- **Catégorie C**

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS C.I.A		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Secrétariat de mairie, chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications, ...</i>	néant	1 260 €	1 260 €
Groupe 2	<i>Agent d'exécution, agent d'accueil, horaires atypiques.</i>	néant	1 200 €	1 200 €

AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS C.I.A		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Encadrement de proximité, sujétions, qualifications.</i>	néant	1 260 €	1 260 €
Groupe 2	<i>Agent d'exécution.</i>	néant	1 200 €	1 200 €

ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS C.I.A		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Encadrement de proximité, sujétions, qualifications.</i>	néant	1 260 €	1 260 €
Groupe 2	<i>Agent d'exécution.</i>	néant	1 200 €	1 200 €

OPERATEURS TERRITORIAUX DES A.P.S		MONTANTS ANNUELS C.I.A		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Responsable de la sécurité des installations servant aux A.P.S., assister le responsable de l'organisation des A.P.S., surveillant des piscines et baignades, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications, .....</i>	néant	1 260 €	1 260 €
Groupe 2	<i>Agent d'exécution.</i>	néant	1 200 €	1 200 €

ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION		MONTANTS ANNUELS C.I.A.		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Encadrement de proximité, sujétions, qualifications.</i>	néant	1 260 €	1 260 €
Groupe 2	<i>Agent d'exécution.</i>	néant	1 200 €	1 200 €

AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES		MONTANTS ANNUELS C.I.A.		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS, MISSIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Encadrement de proximité, sujétions, qualifications, ATSEM ayant des responsabilités particulières ou complexes.</i>	néant	1 260 €	1 260 €
Groupe 2	<i>Agent d'exécution, horaires atypiques...</i>	néant	1 200 €	1 200 €

### **Article 6 : modalités de versement de l'I.F.S.E et du C.I.A**

L'attribution individuelle de l'I.F.S.E, décidée par l'autorité territoriale, fera l'objet d'un arrêté individuel.

L'attribution individuelle du C.I.A, décidée par l'autorité territoriale, fera l'objet d'un arrêté individuel.

La part fixe sera versée mensuellement. Elle est proratisée dans les mêmes proportions que le temps de travail pour les agents à temps plein, à temps partiel et à temps non complet.

La part variable sera versée annuellement non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

### **Article 7 : sort de l'I.F.S.E (part fixe) et du C.I.A (part variable) en cas d'absence**

#### **La part fixe :**

La part fixe suivra le traitement. Elle sera maintenue dans les proportions du traitement pour les congés annuels, le temps partiel, les congés de maladie ordinaire (les congés de maladie pour les contractuels de droit public), de congé pour accident de service ou de maladie professionnelle et de maternité, paternité ou adoption.

Durant le temps partiel thérapeutique, la part fixe sera versée au prorata de la quotité du temps partiel.

En revanche, la part fixe sera suspendue en cas de Congés Longue Maladie, de Congés de Longue Durée ou de Congés de Grave Maladie, durant la période de préparation au reclassement, pour toutes absences non autorisées ou service non fait, pour suspension à titre conservatoire ou pour toutes exclusions temporaires au titre d'une sanction disciplinaire.



**La part variable :**

Le CIA a vocation à être attribué aux agents qui ont effectivement exercé leurs fonctions pendant un temps suffisant au cours de l'année de référence, pour que l'autorité hiérarchique soit à même d'apprécier leur engagement et leur manière de servir.

**Article 8 : clause de revalorisation de l'I.F.S.E et du C.I.A**

Les montants maxima (plafonds) évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'État.

**Article 9 : maintien à titre personnel**

Le montant mensuel dont bénéficiait l'agent en application des dispositions réglementaires antérieures est maintenu, à titre individuel, lorsque ce montant se trouve diminué à la suite de la mise en place du RIFSEEP, jusqu'à un éventuel changement de poste de l'agent, une réévaluation de ses fonctions et jusqu'à l'abrogation de cette disposition lors d'une délibération ultérieure.

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale du 12 novembre 2024,

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le régime indemnitaire ainsi proposé avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de la Collectivité.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

